



Separation-bien immobilier-credit

Par **elie28**, le **15/04/2015** à **14:11**

Bonjour

Nous avons acheté 50/50 un appartement en 2011,credit incluant les travaux. Le restant a rembourser est superieur a la valeur de l'appartement.

Nous sommes séparé,pas marié il ne veut pas vendre. le credit foncier ne veut pas me desolidariser car il ne peut assumer le credit seul .

je souhaite partir mais céder mes parts reviendrait a payer encore plus pr partir car le crédit restant du est supérieur a l'appartement.

Le notaire nous avait parlé d'une solution du fait que je pars et que Mr s'engage a rembourser le credit seul et qu'en cas d'incident de paiement, je dois rembourser et que je peux exiger la vente. Mais quels sont mes droits vu que dans ce cas la je ne vivrai plus dedans? s'il vend l'appartement,comment cela se passe t il?

si jamais j'opte pour cette solution, comment me protéger moi et ma fille?? il doit y avoir une phrase clé avec des termes précis pour ne pas me faire avoir.

et comment cela se passe avec les biens communs??

Car en fin de compte c'est lui qui s'en sort pas mal, il reste dans l'appartement.

merci pour votre aide car je suis dans le flou

Par **domat**, le **15/04/2015** à **14:23**

bjr,

pourquoi reposez une question que vous avez déjà posé hier après-midi et pour laquelle, vous avez obtenu des réponses de la part d'intervenants bénévoles ?

Si les réponses apportées ne vous satisfont pas, vous pouvez consulter un professionnel du droit (avocat, notaire..).

cdt

Par **elie28**, le **15/04/2015** à **15:00**

c'est une erreur, désolée